ABM INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 976 728 euros
Siège social : 144 Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
843 189 960 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier avril,
A dix heures,

Les associés de la Société ABM INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 976 728 euros, divisé en 976 728 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Mehdi BOUNOUA, titulaire de 488 364 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Abdelchokor BOUNOUA, titulaire de 488 364 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mehdi BOUNOUA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux apports,
- Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,
- Augmentation du capital social de 155 000 euros par apport en nature,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AB, MB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le rapport du commissaire aux apports,
- le contrat d'apport conclu le 1er avril 2026 avec Monsieur Mehdi BOUNOUA,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance, du contrat d'apport et du rapport du commissaire aux apports.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- d'un contrat d'apport en date du 1er avril 2026 à NANTERRE aux termes duquel Monsieur Mehdi BOUNOUA fait apport à la Société de 25% des actions de la société AMBULANCES JUPITER 95 évalués à 155 000 euros,

- du rapport de Madame Delphine DEBRAY, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés en date du 1er mars 2026,

Approuve cet apport aux conditions stipulées à l'acte d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux apports, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de 155 000 euros pour le porter de 976 728 euros à 1 131 728 euros, au moyen de la création de 155000 parts sociales nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter ce jour.

L'Assemblée Générale reconnaît sincère et véritable la déclaration relative à la répartition et à la libération des parts sociales nouvelles faites au contrat d'apport par la gérance et l'apporteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB, MB

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale constate que l'augmentation de capital est définitivement réalisée et décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er avril 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 155 000 euros par apport effectué par Monsieur Mehdi BOUNOUA de 25% des actions de la société AMBULANCES JUPITER 95 évalués à 155 000 euros."

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL ET LIBERATION DES PARTS

"Le capital social est fixé à un million cent trente et un mille sept cent vingt-huit euros (1 131 728 euros).

Il est divisé en 1131728 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à Monsieur Mehdi BOUNOUA, six cent quarante-trois mille trois cent soixante-quatre parts sociales en pleine propriété, ci ..... 643 364 parts

à Monsieur Abdelchokor BOUNOUA, quatre cent quatre-vingt huit mille trois cent soixante quatre parts sociales en pleine propriété, ci ..... 488 364 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 131 728 parts"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Les associés déclarent que les 1131728 parts sociales représentant le capital social ont été souscrites en totalité par eux, qu'elles sont toutes libérées intégralement et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

AB, MB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Mehdi BOUNOUA

Signé par Mehdi BOUNOUA
Le 13 avr. 2026

Signed with Universign doc_DzMZ tx_DM7q8lwyLnoB

Monsieur Abdelchokor BOUNOUA

Signé par Abdelchokor BOUNOUA
Le 15 avr. 2026

Signed with Universign doc_DzMZ tx_DM7q8lwyLnoB

AB, MB